

**BULLETIN D'INSCRIPTION N° .....** (réservé à l'organisation)

A imprimer et retourner à l'organisation rempli le plus précisément et le plus lisiblement possible)

**NOM DU BATEAU**

**IDENTIFIANT BALISE**

--	--

**Port de stationnement**.....

Catégorie : **REGATE** / **CROISIERE** (rayer la mention inutile)

Numéro de voile (s'il y a lieu) .....	Modèle .....
Marque (constructeur).....	Type (G.T.E. – P.T.E. – Dériveur) .....
Année de construction .....	Largeur de coque .....
Longueur de coque (jupe comprise).....	Poids lège .....
Tirant d'eau .....	Couleur de pont ..... de coque .....
Enrouleur de foc OUI / NON (rayer la mention inutile)	Tambour au dessus du pont OUI / NON
Enrouleur de Grand voile OUI / NON	Hélice FIXE / REPLIABLE

**SIGNES PARTICULIERS**

.....

**SKIPPER DU BATEAU**

Nom (majuscules).....	Prénom .....
Adresse.....	Tel .....
e.mail .....	

**CONTACT A TERRE**

Nom.....	Prénom.....
Adresse.....	Tel.....

**FRAIS DE DOSSIERS**

Bateau de moins de 10 m.....	320 €	Bateau de 10m à 11,99 m	370 €
Bateau de 12m à 14,99 m .....	420 €	Bateau de 15m et plus	470 €
Multicoque .....	520 €		
Equipiers ..... X 100 €,	soit..... €	TOTAL .....	€

Pour les bateaux embarquant des équipiers payants (exceptées les écoles de voile): par équipier : 140 €  
Règlement de la participation par chèque à l'ordre de : "La Route du Jasmin". Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Les skippers sont inclus dans l'inscription du bateau.

- Les inscriptions ne seront effectives qu'à réception des frais concernant le bateau, les frais des équipiers pourront être réglés ultérieurement.
- Les frais du bateau comprennent l'adhésion du skipper au Club "Route du Jasmin" (obligatoire).

**EQUIPIERS**

**Noms – Prénoms**

.....  
.....  
.....

"Je reconnais que "La Route du Jasmin" n'est pas une course officielle et que les droits d'inscription ne couvrent que les frais de dossiers, d'organisation, de dotation et de logistique.

Par ailleurs, j'ai connaissance que je suis seul responsable de mon équipage, de mon bateau, de son contenu et de son état, que je prends le départ, je navigue, je poursuis ou j'abandonne sous ma seule responsabilité, sans pouvoir, pour quelque cause que ce soit, engager la responsabilité de l'association organisatrice, que mon bateau doit être homologué, assuré et armé pour la navigation hauturière".

De mauvaises conditions météorologiques prolongées pourraient mettre l'organisation dans l'obligation d'annuler La route du Jasmin. Dans ce cas, il sera procédé au remboursement de la moitié des sommes versées (50% de ces sommes étant déjà engagées dans les frais préparatoires).

Date ..... Lu et approuvé .....

Le Skipper                      Signature.